



# Fiches produits

## Région Afrique de l'Ouest et du Centre

---

Observatoire des marchés internationaux

Unité de recherche économie des filières  
Documents de travail en économie des filières  
N° 21-94 - juillet 1995

# Fiches produits

## Région Afrique de l'Ouest et du Centre

Observatoire des marchés internationaux

## Sommaire

Avant-propos . . . . .	i
Résumé . . . . .	1
<b>I - Cultures annuelles</b> . . . . .	<b>2</b>
- Arachide (Philippe Dimanche, CIRAD-CA) . . . . .	3
- Coton (Jean-Jacques Dello, Georges Raymond, CIRAD-CA, Ellen Hanak-Freud, CIRAD-GERDAT) . . . . .	6
- Maïs (Jean Louis Fusillier, CIRAD-CA) . . . . .	10
- Riz (Patricio Mendez del Villar, CIRAD-CA) . . . . .	14
<b>II - Cultures pérennes</b> . . . . .	<b>17</b>
- Caoutchouc naturel (Benoit Daviron, CIRAD-CP) . . . . .	18
- Cacao (Benoit Daviron, CIRAD-CP) . . . . .	21
- Café (Benoit Daviron, CIRAD-CP) . . . . .	24
- Huile de coprah (Benoit Daviron, CIRAD-CP) . . . . .	27
- Huile de palme (Benoit Daviron, CIRAD-CP) . . . . .	29
<b>III - Fruits</b> . . . . .	<b>32</b>
- Ananas frais (Denis Loeillet, Eric Malezieux, CIRAD-FLHOR) . . . . .	33
- Banane (Denis Loeillet, Olivier Kuperminc, CIRAD-FLHOR) . . . . .	36
<b>IV - Bois</b> . . . . .	<b>39</b>
- Bois tropicaux (Alain Karsenty, CIRAD-Forêt) . . . . .	40

## 1. Les pays producteurs

Les exportations de bois rond tropical (grumes) ont représenté plus de 26 millions de m<sup>3</sup> en 1992 (source FAO). Avec 3,7 millions de m<sup>3</sup>, l'Afrique représente 14 % de ce flux commercial contre 75 % à l'Asie. Rappelons que la production de grumes de bois tropicaux ne représente elle-même que 13,5 % de la production mondiale de bois rond. Quant aux produits semi-finis, les exportations de sciage africain (1,39 millions de m<sup>3</sup> en 1992) ne représentent guère plus de 1 % du flux mondial - contre près de 2 % à l'Amérique du Sud et 8,5 % à l'Asie (hors Japon).

Les pays disposant des plus grandes surfaces de forêt ne sont pas les plus grands producteurs de bois d'oeuvre. Ainsi le Zaïre, qui dispose de la deuxième superficie mondiale de forêt dense humide, a-t-il pratiquement disparu des statistiques du fait de l'instabilité politique chronique et des problèmes structurels qui caractérisent ce pays. Le premier pays producteur d'Afrique, le Nigéria, produit quasi-exclusivement pour sa consommation interne. La Côte d'Ivoire a vu son potentiel productif se réduire sensiblement ces vingt dernières années (la Côte d'Ivoire possédait environ 14,4 millions d'ha de couvert forestier en 1966 ; en 1992 on estimait à 3,1 millions d'ha la superficie forestière, dont 1,3 million de forêt dense) et apparaît distancée par le Cameroun, et rattrapé par le Gabon pour la production de bois brut. En revanche, la Côte d'Ivoire a développé des capacités de transformation (bois scié) plus importantes que ces deux pays. La RCA et le Congo souffrent de leur enclavement ou du mauvais état de leur réseau de transport. La production du Ghana est établie à un niveau stable, ses capacités de transformation se renforcent, conséquence d'un environnement économique favorable aux investissements. Le Libéria parvient, malgré la guerre civile, à exporter des quantités non négligeables de bois brut (250 000 m<sup>3</sup> en 1992).

Il faut noter que la plupart des pays africains ne fournissent plus depuis 1993 leurs statistiques aux organismes collecteurs tels l'OIBT ou la FAO, ce qui oblige à reconstituer les chiffres d'exportations au travers des déclarations d'importation des pays consommateurs. Il est très vraisemblable que l'année 1994 aura vu une augmentation des exportations dans la plupart des pays producteurs, notamment ceux de la zone franc, mais compte tenu de ce qui précède, il faudra un certain temps pour disposer de données à peu près fiables.

## 2. Modalités d'exploitation et perspectives

L'exploitation de la ressource forestière en Afrique est caractérisée par un prélèvement très sélectif, qualifié parfois d'"écrémage", concentré sur un nombre restreint d'essences. Parmi celles-ci, des bois rouges comme le Sapelli, le Sipo, les différents Acajous, l'Iroko et des bois blancs comme l'Ayous (ou Samba), l'Okoumé, l'Azobé, le Fraké.

Tous ces bois n'ont pas la même valeur commerciale et n'épuisent pas la liste des essences qui sont prélevées dans les forêts naturelles africaines. Au Cameroun l'Ayous est l'essence la plus récoltée, suivie du Sapelli. En RCA et au Congo, c'est le Sapelli. Au Gabon, l'Okoumé vient très largement en tête.

Cette exploitation sélective a plusieurs causes :

- la composition floristique des forêts africaines. Les meilleurs rendements de transformation et d'utilisation sont obtenus avec des grumes de gros diamètre, bien conformées, constituées de bois de densité moyenne et à faible teneur en silice. Dans la forêt africaine, malgré une grande variété floristique et l'abondance de grosses tiges, seules un nombre assez restreint d'essences répond à ces exigences techniques et seulement une cinquantaine d'espèces sont régulièrement commercialisées ;

- l'enclavement des grands massifs forestiers du bassin du Congo. Contrairement à l'Asie du Sud-Est, l'Afrique centrale ne dispose guère de voies navigables réellement praticables pour l'acheminement des grumes. Le mauvais état des infrastructures routières et du rail renchérit les coûts et incite les opérateurs à se concentrer sur les essences dégageant les meilleures marges bénéficiaires.

- l'insertion du continent dans des flux commerciaux spécifiques. Le marché Asie-Pacifique est très demandeur de bois de toutes qualités que lui procurent notamment la Malaisie et l'Indonésie, quand à l'opposé l'Afrique tropicale doit répondre à la demande sélective de bois de haute qualité des marchés européens qui disposent de leur propre production issue des forêts tempérées et boréales. Cette situation pourrait néanmoins évoluer dans les prochaines années, comme nous le verrons.

L'ensemble de ces facteurs explique que l'intensité de l'exploitation en Asie du Sud-Est est sans commune mesure avec celle pratiquée en Afrique ou en Amérique latine, puisqu'il est courant d'y voir des prélèvements nets dépassent les 50 m<sup>3</sup>/ha (avec des pointes autour des 80 m<sup>3</sup>), alors qu'ils varient entre 10 et 20 m<sup>3</sup> en Amérique, et ne dépassent guère les 10-12 m<sup>3</sup> en Afrique centrale. Ces différences d'intensité se reflètent au niveau des poids respectifs des zones et des pays sur le marché international des bois tropicaux.

On aurait tort cependant de considérer comme immuables les caractéristiques actuelles de l'exploitation de la forêt africaine et la place marginale qu'occupe le continent sur le marché international des bois tropicaux. Avec l'épuisement progressif des forêts naturelles les plus accessibles des grands pays du Sud-Est de l'Asie, l'Afrique centrale va devenir, avec le bassin amazonien, l'un des derniers grands réservoirs de bois tropicaux de la planète. La croissance démographique et économique des pays du Sud et d'une nation comme la Chine, se traduira par une demande accrue de bois d'oeuvre, qui ne sera qu'en partie satisfaite par les pays du Nord. A moyen-long terme, il est vraisemblable que les plantations industrielles et paysannes se substitueront aux flux provenant des forêts naturelles qui se raréfient.

Cependant, à court-moyen terme il est probable que l'Afrique sera sollicitée pour la fourniture de quantités importantes de bois afin de combler des déséquilibres plus ou moins temporaires sur les marchés. Durant la flambée des prix des grumes du Sud-Est asiatique de l'année 1993, les opérateurs asiatiques (Japonais et Philippins) ont augmenté significativement leurs achats de grumes africaines, et certains d'entre eux envisagent d'implanter des unités de transformation dans les pays du bassin du Congo. Les achats japonais de grumes africaines ont atteint 500 000 m<sup>3</sup> en 1993 et 600 000 m<sup>3</sup> en 1994, principalement du Gabon et, dans une moindre mesure, du Cameroun. Les Philippines ont importé 200 000 m<sup>3</sup> du Ghana en 1993.

Le marché africain lui-même offre un important potentiel, avec au moins deux grands consommateurs et importateurs en puissance que sont l'Afrique du Sud et le Nigéria, quand ces pays auront surmonté les crises politiques qui les empêchent de donner leur pleine mesure. D'un autre côté, l'évolution des techniques de transformation, notamment par le bois reconstitué, permet d'escompter une valorisation accrue d'une grande variété d'essences, si les marchés le permettent, et relativisent la contrainte de la composition floristique des forêts africaines. Déjà, les opérateurs de Côte d'Ivoire ont élargi sensiblement la gamme des essences exploitées, sous la contrainte, il est vrai, de la raréfaction des essences les plus prisées et des ressources forestières dans leur ensemble.

La question des coûts de production et de transport au sein des pays est également susceptible d'évoluer. La dévaluation du Franc CFA a permis de renforcer la compétitivité de la filière bois dans les pays de la zone concernée, par la diminution relative des coûts locaux. Au Cameroun, on estime que les coûts de production n'ont augmenté que de 30 à 40 % quand les prix des bois exportés en monnaie locale exprimés doubleraient du fait du réajustement. Par ailleurs, et indépendamment de l'effet mécanique de la dévaluation, l'orientation favorable des cours sur le marché international des bois tropicaux depuis 1993 s'est traduite par une hausse de la valeur en devises du m<sup>3</sup> exporté. Certaines essences comme l'Okoumé, qui a fait l'objet d'une demande soutenue d'acheteurs asiatiques, se sont appréciées de près de 50 % en un an. Cette flambée des prix est caractéristique des marchés de matières premières et on observe actuellement une tendance à l'effritement des cours des bois africains, surtout que le prix des grumes du Sud-Est asiatique est revenu à un niveau plus habituel. Cependant, pour les raisons indiquées précédemment il y a des raisons de croire que sur moyenne période le prix des bois tropicaux devrait s'apprécier en termes réels du fait d'un accroissement régulier de la demande et d'une réduction progressive de l'offre. Les tendances à la hausse sont néanmoins tempérées par la possibilité de substituer au bois d'autres matériaux et par la concurrence des bois tempérés et boréaux.

### 3. Implications de l'exploitation hyper-sélective sur la gestion forestière

L'exploitation hyper-sélective ne constituerait pas un problème en elle-même pour la régénération de la ressource forestière si elle n'entraîne dans une dynamique où elle interagit avec des processus économiques et sociaux qu'il convient de ne pas ignorer :

- ce type d'exploitation est potentiellement grand consommateur d'espace. Dès lors que les opérateurs sont d'une certaine envergure et que le marché est porteur, les massifs forestiers sont "écrémés" à vive allure. Ainsi par exemple au Cameroun, une grande entreprise exploitera, au rythme actuel, une concession de 200.000 ha (maximum légal) en 10 ans. Les risques sont d'épuiser prématurément la valeur économique des massifs forestiers exploitables d'un pays, d'accroître la pression sur les zones mises en réserve pour la conservation ou d'inciter les exploitants à revenir après quelques années sur des parcelles en régénération pour prélever les arbres "intermédiaires" devenus exploitables (ou des essences "secondaires" initialement délaissées).

- ce mode extensif d'exploitation se traduit par la construction d'infrastructures routières importantes au regard du volume prélevé. Lorsque certaines conditions sont réunies (pression foncière, demande solvable de certains produits agricoles, faibles capacités de contrôle du service forestier) le réseau des routes et pistes de débardage est utilisé par des colons agricoles pour établir des parcelles de cultures et acheminer les produits récoltés en forêt sur des marchés urbains ou péri-urbains. Certes, ce phénomène n'est pas propre à l'exploitation hyper-sélective mais l'ouverture prématurée de massifs forestiers liée à la vitesse des opérations les rend plus vulnérables.

Les politiques forestières cherchent par conséquent à intensifier l'exploitation sur des surfaces limitées. En Afrique centrale, où l'on prélève en moyenne moins d'un arbre à l'hectare, les dégâts d'exploitation restent en général limités (même s'il est possible de les réduire par des méthodes adaptées). Une multiplication par 2 ou 3 du prélèvement à l'hectare n'induirait pas de risques majeurs pour la régénération des massifs exploités. Ce changement des modalités d'exploitation suppose un effort de l'ensemble des acteurs de la filière pour promouvoir des essences mal valorisées et n'est pas sans relations avec les capacités industrielles et commerciales des opérateurs.

### 4. Problématique de la transformation industrielle du bois dans les pays producteurs

Alors que les pays africains étaient traditionnellement des exportateurs de bois brut, on assiste depuis quelques années à un développement des capacités locales de transformation du bois. Cette évolution a été le plus souvent contrainte par différentes mesures comme une forte taxation frappant l'exportation de grumes ou l'interdiction pure et simple d'exporter certaines essences sous forme de bois brut. Néanmoins, certains opérateurs ont choisi d'entreprendre un effort de développement des capacités de transformation, et ce pour plusieurs raisons.

Certaines sont strictement économiques : la baisse des prix de revient de la transformation locale, notamment grâce à la dévaluation du Franc CFA, qui rend plus compétitive l'offre des opérateurs. D'autres relèvent de stratégies d'anticipation : il apparaît clairement que l'accès à la ressource dépendra de plus en plus des capacités industrielles installées, ce qui incite les opérateurs ayant des stratégies d'implantation durable dans le secteur à investir afin de prendre des options pour l'avenir. D'autant plus que ce phénomène d'anticipation est également à l'oeuvre chez les utilisateurs européens qui cherchent à sécuriser leurs approvisionnements et développent par conséquent leurs importations de produits semi-finis. Bref, plusieurs facteurs militent dans le sens d'une augmentation de la part des produits transformés dans les exportations des pays africains, même si dans un premier temps il ne s'agit surtout que de première transformation.

Cependant d'autres facteurs peuvent freiner cette évolution. L'irruption d'acheteurs asiatiques en quête de bois brut pour l'approvisionnement de leurs usines de déroulage a modifié le prix relatifs des grumes et du bois transformé, pour certaines essences, faisant apparaître un coût d'opportunité de la transformation locale. La dévaluation a également accru l'intérêt relatif de l'exportation de grumes, la transformation n'en bénéficiant pas dans les mêmes proportions du fait du renchérissement des coûts des intrants, importés en quasi-totalité.

La volonté de la plupart des États africains de promouvoir les taux de transformation correspond au besoin de créer des emplois dans un des rares secteurs susceptibles d'en fournir. Du point de vue fiscal, la transformation peut correspondre - au moins à court terme - à une perte de rentrées monétaires, dans la mesure où les exportations de grumes sont généralement très taxées, comme par exemple au Cameroun. Du point de vue économique, les médiocres rendements matière (rapport bois brut - bois transformé) dus à la vétusté de nombreuses installations et à l'étroitesse des marchés locaux (qui limitent les possibilités de valorisation des sous-produits) ne permettent pas toujours d'obtenir, pour les produits semi-finis, les valeurs ajoutées qu'on est en droit d'attendre d'un processus de transformation efficace ; dans bien des cas, seuls les fortes taxes qui frappent l'exportation de grumes et introduisent de ce fait une distorsion des prix, font apparaître une valeur ajoutée comptable positive. Du point de vue de la gestion forestière, le développement de capacités locales de transformation peut grandement contribuer à limiter les pratiques d'exploitation hyper-sélectives en suscitant des débouchés pour des essences difficilement commercialisables sous forme de grumes. Toutefois, des unités industrielles peu économes en matière brute engendrent un gaspillage de ressources naturelles.

En fait, si les objectifs de développement de capacités locales de transformation ne sont pas contestables, les moyens réglementaires utilisés pour y parvenir le sont parfois et peuvent aboutir à une mauvaise gestion de la filière.

### 5. La recherche forestière tropicale

Un certain nombre de problèmes rencontrés dans la gestion des massifs forestiers en zone tropicale provient de la difficulté d'y transposer des notions élaborées en régions tempérées, dans des conditions écologiques et socio-économiques très différentes. Ainsi en est-il de la notion d'aménagement forestier, conçue pour la gestion productive de forêts mono-spécifiques aux caractéristiques biologiques connues. Les forêts tropicales humides se caractérisent par une extrême diversité spécifique dont on maîtrise encore mal certaines caractéristiques, comme les rythmes de régénération et les interactions avec l'environnement (relations entre espèces et rôle de la faune dans la régénération). Par ailleurs la forêt tropicale est un espace à usages multiples, qui est convoité par différents acteurs aux activités souvent concurrentes. Cette situation nécessite l'élaboration de modèles d'aménagement adaptés à des situations très contrastées. Quant aux plantations industrielles, si la recherche a permis d'obtenir des résultats spectaculaires en matière de sélection génétique et d'offre d'espèces adaptées, les dysfonctionnements institutionnels chroniques des États africains n'ont pas permis d'assurer de manière satisfaisante la rentabilité et la viabilité économique des millions d'hectares plantés.

### 6. Quelques données sur l'évolution récente des cours

Pour un indice 100 en janvier 1992 (source Market News Service - Genève), l'indice du début 1995 s'établissait à 120 pour les grumes et à 133, 4 pour les sciages africains. Ces indices cachent des évolutions contrastées suivant les essences. Ainsi le m<sup>3</sup> de grume d'Okoumé du Gabon s'est-il apprécié d'environ 50 % entre 1992 et la mi-1994. Des bois rouges en grumes recherchés par les acheteurs européens, comme le Sapelli et le Sipo ou l'Acajou (N'Gollon) ont progressé de 30 à 35 % de la mi-1992 au début 1995.

Pour les sciages la progression a été forte pour les bois rouges mais moindre pour certains bois blancs (Samba de Côte d'Ivoire). Au Cameroun, les cours du sciage d'Ayous (autre nom du Samba) ont même baissé sensiblement par rapport à 1992. L'augmentation des prix des sciages demandés par les vendeurs asiatiques a entraîné un report des achats européens sur l'Afrique où les prix demandés sont restés plus modérés.

Les derniers mois de 1994 témoignent d'une tendance à l'effritement, surtout sensible sur le cours des grumes. Après une flambée des cours en 1993 qui s'est répercutée avec un certain décalage sur les marchés africains, le prix des grumes du Sud-Est asiatique s'est considérablement rabaisé, en raison de la crise du marché du contreplaqué qui affecte cette région ; les acheteurs de grumes destinées au déroulage ne veulent pas payer les prix élevés demandés par les vendeurs, car ils ne peuvent espérer répercuter les hausses de leur matière première sur le contreplaqué dont le marché est déprimé. Par conséquent, le prix des grumes africaines ne pouvant rester durablement supérieur à celui des grumes asiatiques, un ajustement est en cours qui se traduit par un effritement des cours du bois brut africain, lesquels restent néanmoins à un niveau intéressant.

---

# STATISTIQUES AFRICAINES DES BOIS TROPICAUX

---

## DONNÉES DE BASE SUR LES PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS D'AFRIQUE

	Cameroun	Côte d'Ivoire	Gabon	Ghana	Congo
Forêt productive (hectares)	17 500 000 <sup>1</sup>	5 000 000 <sup>2</sup>	20 000 000	1 370 000	15 500 000
<i>En m<sup>3</sup></i>					
<b>Production</b>					
Grumes industrielles	2 500 000 <sup>a</sup>	1 750 000 <sup>b</sup>	1 700 000 <sup>a</sup>	1 330 000 <sup>c</sup>	511 000 <sup>a</sup>
<b>Exportations</b>					
Grumes	1 080 000	230 000 <sup>c</sup>	1 475 000	495 613 <sup>a</sup>	240 000 <sup>a</sup>
Sciages	220 000 <sup>a</sup>	425 000 <sup>c</sup>	-	182 000 <sup>c</sup>	27 000 <sup>a</sup>
Contreplaqué	8 000 <sup>a</sup>	16 000 <sup>b</sup>	50 000 <sup>a</sup>	1 000 <sup>b</sup>	-
Placages déroulés	15 000 <sup>a</sup>	86 000 <sup>b</sup>	-	28 000 <sup>b</sup>	36 000 <sup>a</sup>

(1) Plus probablement comprise entre 10 et 14 millions d'ha

(2) Plus probablement autour de 3 millions

(a) Chiffre 1993

(b) Estimations 1993

(c) Chiffre 1992

Sources : O.I.B.T., F.A.O.